PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 90-257

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le mercredi, 1er décembre 2025 à 19h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 135, ch. Lavallée, lot 4 249 411 – Rv-1.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour la création d'un lot d'une largeur de 29,5 m en son point le plus étroit à même le lot initial 4 249 411, alors que selon l'article 7.4 du *Règlement de lotissement nº 90-257* de la Municipalité, dans la zone Rv-1, la largeur minimale en tout point d'un lot est de 50 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 1er décembre 2025.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 14 novembre 2025.

Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits habituels désignés par le Conseil et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14e jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-cinq.

ET J'AI SIGNÉ :

Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier